

Kinshasa, le 12 SEPT 2022



Le Vice-Premier Ministre

N°CAB.VPMIN/FP-MA-ISP/JPL/TKB/ ⁴⁷¹¹ /2022

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement
(Avec l'expression de ma haute considération)
Hôtel du Gouvernement
à Kinshasa/Gombe

A Mesdames, Messieurs

- les Secrétares Généraux ;
- les Directeurs Généraux ;
- l'Inspecteur Général
(Tous) à Kinshasa

**Concerne : Surséance à l'exécution
de l'Arrêté n°099/CAB.VPMIN/FP-MA-ISP/JPL**

**Mesdames et Messieurs les Secrétares
Généraux, les Directeurs Généraux et
l'Inspecteur Général,**

Dès ma prise de fonctions, j'avais institué une commission dite « Commission des Arrêtés » chargée principalement de l'actualisation des Arrêtés non notifiés hérités de mon prédécesseur et portant sur la situation administrative des Agents, non sans l'accompagnement du Banc syndical.

En dépit du travail abattu par ladite Commission, dont le rapport a conduit à l'édition de l'Arrêté n°099/CAB.VPMIN/FP-MA-ISP/JPL du 03 septembre 2022, il est signalé, entre autres, qu'un certain nombre de cas d'Agents non éligibles à la titularisation ou à l'avancement en grade s'est glissé dans ledit Arrêté et qu'il importe d'identifier.

Pour ce faire, j'ai mis en place une Commission spéciale chargée de vérifier, au cas par cas, tous les cas d'Agents jugés inéligibles.

Aussi, en attendant le rapport de la Commission susdite, instruction vous est prescrite de surseoir, dès réception de la présente et jusqu'à nouvel ordre, à l'exécution de l'Arrêté ministériel en question.

Veillez agréer, **Mesdames et Messieurs les Secrétares Généraux, les Directeurs Généraux et l'Inspecteur Général,** l'expression de ma parfaite considération.

Jean Pierre LIHAU EBUA